

Mairie de Mirabel aux Baronnies

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

Séance du 18 janvier 2017 à 18 heures 30

Présidence : DONZET Laurent, 1^{er} Adjoint.

Secrétaire de séance : Nathalie ZAMORA.

Présents : Stéphane ALLAIS, Guy BÉRENGER, Marinette BOREL, Michel BRÉMOND, Francis BRUSSEAU, Jean-Marc CORBEL, Corinne DIASPARRA, Laurent DONZET, Brigitte DUPRAT, Franck DUVAL, Martine FÉRIAUD, Stéphanie MONTAUD, Jean-Louis PASCAL, Nicolas PONZO, Élisabeth TROLET, Laurence VILLEMIN, Nathalie ZAMORA.

Absents excusés et représentés :

Absents excusés : Anne GIOVANELLI, Christian CORNILLAC

Absents :

Date de convocation du Conseil municipal : 13 janvier 2017.

Lieu : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

Nombre de conseillers : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 17

Monsieur le Maire étant excusé, le 1^{er} Adjoint, M. Donzet assure la Présidence du Conseil municipal.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Zamora est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016

Les conseillers présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour joint à la convocation est adopté à l'unanimité.

4. Création d'un padel et demande de subvention au titre de la DETR¹

Délibération n°2017-001

Le Président du Tennis club de Mirabel-Piégon, Monsieur Fabien Vermandel, présente le projet du padel.

Trois principales raisons guident sa création : d'une part, un besoin de développement des activités proposées issu d'une demande expresse des adhérents actuels du club ; d'autre part, une volonté de pérenniser financièrement l'emploi à temps plein du professeur diplômé et, enfin, une ambition de continuer à proposer des prestations à des prix abordables.

M. Vermandel explique que la construction du padel permettra de générer une nouvelle source de revenu pour le club.

M. Vermandel expose le plan de financement arrêté par le club. M. Donzet précise qu'il convient de rajouter le prix de l'acquisition par la Commune du terrain sur lequel le padel sera implanté. Ce coût de 3 000 euros représente la participation communale au financement du projet.

M. Donzet explique que, pour porter le projet, la Municipalité doit bénéficier de solides assurances quant aux subventions sollicitées auprès des autres partenaires institutionnels. Il explique que la municipalité ne pourra pas pallier aux manques financiers éventuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

¹ Dotation d'équipement des territoires ruraux

- décide de porter le projet de création du padel en qualité de maître d'ouvrage dans la mesure où le plan de financement présenté ci-dessus couvre strictement l'ensemble des frais occasionnés
- approuve le plan de financement
- dit que ces travaux seront rattachés au budget principal
- sollicite une subvention au plus fort taux possible au titre de la DETR.

5. Café de France – Fixation des conditions de location

Délibération n°2017-002

M. Donzet explique que, compte tenu de l'avancée des travaux de réhabilitation du Café de France et du calendrier d'ouverture, il convient de fixer les conditions générales de la location et, plus précisément, le montant du loyer et de la caution aux fins de pouvoir formaliser le futur bail commercial.

M. Donzet rappelle que la question avait été évoquée sur le principe lors du dernier Conseil municipal. Une fourchette de prix de 1500 à 2000 euros pour le loyer mensuel et une caution de l'ordre de 30 000 euros avaient été envisagées.

M. Donzet propose ainsi de fixer le montant du loyer à 1800 euros et de maintenir la caution à 30 000 euros. Les membres du Conseil municipal sont sollicités, chacun à tour de rôle, afin de donner leur position.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide, à l'unanimité, de fixer le montant de la caution pour le bail commercial du Café de France à 30 000 euros
- décide à 15 voix pour, 1 contre et 1 abstention, de fixer le montant du loyer mensuel pour le bail commercial du Café de France à 1 800 euros

6. Contrat d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe – remplacement d'un agent temporairement indisponible

Délibération n°2017-003

M. Donzet dit que, conformément aux dispositions réglementaires applicables, il faut prévoir le remplacement d'un agent de la crèche placé en congé de maternité et ce durant toute la durée dudit congé.

M. Donzet explique que lors d'un prochain conseil, il sera possible de discuter de l'adoption d'une délibération de principe autorisant le Maire à pourvoir au remplacement d'un agent temporairement indisponible, sans avoir à re-délibérer à chaque fois qu'un cas similaire viendrait à se reproduire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un contrat de travail à durée déterminée pour pourvoir au remplacement de l'agent de la crèche temporairement indisponible, et ce pendant toute la durée de l'indisponibilité.

7. Don de M. Robert Alain

Délibération n°2017-004

M. Donzet explique que M. Robert a fait un don de 3000 euros au profit de la collectivité et qu'il convient, selon les dispositions en vigueur, que le Conseil municipal accepte ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don d'un montant de 3 000 euros de M. Robert Alain

8. Acte administratif de cession gratuite

Délibération n°2017-005

M. Donzet explique que M. Reynier a obtenu une déclaration préalable de division foncière, en trois lots, quartier les Flogères, aux fins de prévoir la construction de trois maisons individuelles.

M. Donzet explique que M. Reynier souhaite céder gratuitement à la Commune les parcelles F-856 et F-1357 pour permettre une emprise voirie plus adaptée aux besoins de circulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour dresser un acte administratif, le signer et en suivre l'exécution.

9. SDED² – Groupement d’achat d’électricité

Délibération n°2017-006

M. Donzet rappelle que ce point a déjà fait l’objet d’une intention unanime lors du Conseil municipal du 22 septembre dernier (achat groupé d’électricité pour les points de livraison compris entre 18 et 36 kVA). Il s’agit maintenant de formaliser définitivement cette intention sur la base du modèle de délibération fourni par le SDED.

Après avoir pris connaissance du projet de délibération, et en avoir délibéré, le Conseil l’approuve à l’unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer les contrats et marchés correspondants et à en suivre la bonne exécution.

10. SDED – Extension réseau – Alimentation parcelles E-1298 et E-1300 (les Josiols)

Délibération n°2017-007

Mme Fériaud expose que le terrain concerné par la demande de permis de construire des Consorts Nury n’est actuellement pas raccordé au réseau d’électricité. Selon l’estimation fournie par le SDED, la part communale s’élèverait à un montant de 2 317,68€ Les pétitionnaires se sont engagés par écrit à prendre ce montant intégralement à leur charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l’unanimité ce raccordement avec une prise en charge intégrale par les pétitionnaires.

11. Questions diverses

1. M. Brusseau dit qu’un tag a été dessiné sur la porte du local du comité des fêtes. M. Donzet dit que le Maire a sollicité les gendarmes pour faire des rondes de surveillance, notamment la nuit.

2. M. Pascal explique qu’une photographe va prochainement s’installer à Mirabel en avril 2017 dans l’ancien local de l’esthéticienne.

3. Mme Montaud demande pourquoi le ramassage des déchets par les bénévoles du village ne se fait plus alors qu’il se faisait auparavant. M. Donzet répond que, faute de personnes disponibles à cette fin, l’intérêt de cette démarche est désormais moindre alors qu’elle a été longtemps suivie, notamment aux abords de l’Eygues. Mme Montaud demande à sa réactivation avec une meilleure implication des jeunes.

4. M. Corbel dit qu’il a effectué l’inventaire du mobilier de l’ancien Café de France.

5. M. Allais évoque la formation Premiers Secours dispensée à la crèche le samedi 14 janvier dernier avec les parents et employés municipaux. Il précise que tout s’est très bien passé et que la formation a été jugée très satisfaisante.

6. M. Donzet explique qu’il s’est rendu avec M. le Maire à Valence au Conseil départemental, le 16 janvier dernier, pour évoquer le plan de financement pour la traverse de Mirabel. Il explique que ce sera sûrement très compliqué et qu’il faudra s’entourer de nombreux conseils pour mener le projet.

7. M. Donzet évoque les élections des membres du bureau de la nouvelle Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP), le 13 janvier dernier. Il précise que M. Dayre a été élu Président et M. Cornillac, Vice-Président, à une très large majorité (84 voix pour)

8. M. Donzet dit que le 12 janvier dernier est parue sur le site internet « Le bon coin » une annonce pour la vente de l’intégralité du matériel d’un restaurant récent à Crest. Dans le cadre de l’aménagement du Café de France, M. Pascal va s’en occuper et va se rendre sur place.

La Secrétaire de séance,
Nathalie ZAMORA



² Syndicat Départemental d’Energie de la Drôme